SECTION LUDIQUINT - JEUX DE SOCIETE

REGLEMENT ET TARIF 2025/2026

LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE LA SECTION IMPLIQUE

- Le paiement de l'adhésion au Foyer Rural de Quint Fonsegrives pour l'année scolaire dans le cas où celle-ci n'est pas déjà réglée pour une autre section ou un autre Foyer Rural 31/65.

- Le paiement de la cotisation annuelle non remboursable.

Paiement à régler en totalité au moment de l'inscription

- Règlement par chèque à l'ordre de FRQF LudiQuint

TARIFS DE LA SECTION :

1. Adhésion au foyer rural : 15€ (pour les – de 18 ans), 21€ (pour les + de 18ans)

2. Cotisation annuelle
   - Cotisation classique (Prêt de 2 jeux maximum en simultané) : 30 €
   - Cotisation Plus (Prêt de 3 jeux maximum en simultané) : 35 €
   - Cotisation Premium (Prêt de 4 jeux maximum en simultané) : 40 €

Pour les enfants et les adultes résidants hors de Quint-Fonsegrives, la cotisation individuelle est majorée de 7€.

RESPONSABILITE :

Les enfants doivent être accompagnés et sont sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant, pendant les permanences de jeux et les soirées. Les bénévoles ne sont pas responsables des enfants, et n'assurent pas de garderie.

CLAUSES DIVERSES :

FOYER RURAL
QUINT
FONSEGRIVES

LUDI'QUINT

- L’adhésion 2025-2026 est valable pour l’année scolaire, soit jusqu’au 5 juillet 2026.
- Un chèque de caution, non encaissé, de 50 € est à donner lors de l' inscription
- Le prêt des jeux s’entend pour une durée de 1 mois maximum.
- La permanence des prêts se fera les lundi de 18h à 19 h et les jeudis de 17h30 à 19h, complexe Pépi (salle 1), hors vacances scolaires et jours fériés.
- Seuls les adhérents peuvent jouer pendant les périodes de permanence et emprunter des jeux.
- Il est interdit de consommer des denrées alimentaires ainsi que des boissons dans les locaux de la permanence
- Le prêt est sous l’entière responsabilité de l’adhérent qui est représentant légal de l’emprunteur. Ludiquint décline toute responsabilité en cas d’accident causé par un jeu ou jouet.
- Les jeux et jouets doivent être rendus complets, en bon état de fonctionnement et de propreté. Pour cela, à chaque départ et retour, les jeux seront systématiquement vérifiés en présence de l’emprunteur. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par l’emprunteur.
- Un jeu rendu incomplet impliquera la suppression du droit à prêt jusqu’à la résolution du litige.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les membres du bureau.
Adresse mail de la section : **ludiquint@gmail.com**

Responsable : TOINETTE Alice - 06 76 92 29 21
Trésorière : DELEFLIE Daphné - 06 13 85 94 92
Membres : On vous attend 🙂